



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 12 avril 2024 DELIBERATION

Rapporteure : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE

30 - CONVENTION D'APPLICATION 2024 ENTRE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE- AQUITAINE POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA FORET DU BAGER

La commune d'Oloron Sainte-Marie a pris des engagements forts en faveur de la biodiversité en prenant en compte au travers du nouveau plan d'aménagement forestier, l'ensemble des enjeux écologiques connus à ce jour sur le bois du Bager.

Le WWF France, dans le cadre des paiements pour services éco-systémiques, participe à la compensation de l'effort financier consenti par la commune afin de préserver les ressources écologiques sensibles.

Dans le cadre de ce projet, le CEN NA est nommé « partenaire » pour la mise en œuvre d'actions relatives à la préservation de ces espaces et aura en charge l'organisation de l'étude pré-figurative (suivi des ripisylves, marquage des arbres, inventaires Dicrane) qui servira de support pédagogique lors d'interventions avec les acteurs de la convention cadre signée avec le WWF.

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée de 18 mois.

Ainsi pour 2024, le montant total prévisionnel de rétribution financière est fixé à 10 863,50 € TTC.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'application d'actions relatives à la préservation des espaces naturels avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, ci-annexée.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 avril 2024.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 16/04/2024

Le Maire,




Bernard UTHURRY

